

LE MONDE

D'AUJOURD' HUI

RCCM-NI-NIA-2014-B-2269 / NIF:297 59/P

Siège Terminus, 1^{er} virage à gauche
après l'Hôtel Terminus en venant
du Rond point Grand Hôtel.
CEL : 90.00.99.83 / 94.95.75.33
E-mail:lemonde_niger1@yahoo.fr

8^{ème} année
N°481 DU MERCREDI
06 AVRIL 2022

PRIX : 300 F

Hebdomadaire nigérien d'informations générales et d'analyse

Un an de gouvernance bloquée

**Bazoum Mohamed : que faire face
à l'impunité des «enfants gâtés» de
la République et sa parole donnée ?**

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA SEANCE D'INFORMATION SUR LE PRELEVEMENT INTERBANCAIRE DU CONOBAFI



COMITE OUEST AFRICAINE D'NORMALISATION ET
DE NORMALISATION BANCAIRE ET FINANCIERE

Le Comité Ouest Africain d'Organisation et de Normalisation Bancaire et Financière (CONOBAFI) a organisé une séance d'information sur le prélèvement interbancaire, le vendredi 1er avril 2022 à l'hôtel BRAVIA de Niamey. Étaient présents à la rencontre notamment les représentants de la Banque Centrale, de la profession bancaire, des grands facturiers, du Trésor Public, de la Direction Générale des impôts du Niger et de l'Agence Nigérienne de Normalisation, de Métrologie et de Certification.

Cette séance d'information s'inscrit dans le cadre des travaux menés par le Comité mis en place par le CONOBAFI suite au constat de l'absence d'opérations de prélèvement interbancaire dans le Système de traitement automatisé des moyens de paiement interbancaires (SICA-JEMOA) depuis sa mise en place jusqu'en 2016. Le CONOBAFI, à travers ce projet, avait pour objectif d'analyser les causes de cette situation et proposer des solutions pour y remédier. Le Comité ayant effectué les travaux est composé d'experts de la profession bancaire des États membres de l'UEMOA, du GIM-UEMOA et du régulateur du secteur bancaire. Il a été mis en place en 2019.

Ce Comité a élaboré et mis en

oeuvre un plan d'actions visant le développement de l'utilisation de ce moyen de paiement dans la zone UEMOA.

Dans une première phase, les actions de sensibilisation menées visaient à inciter les établissements teneurs de comptes à implémenter les modules nécessaires pour le traitement automatisé des opérations de prélèvement interbancaire. Puis, une phase de test généralisée a été organisée afin de leur permettre de vérifier la conformité de leur plate-forme et procéder aux corrections idoines, le cas échéant Environ 52% des banques de l'UEMOA ont pris part à ces tests.

Les travaux menés, au sein du comité technique, ont également permis l'élaboration de canevas normalisés pour la



gestion du prélèvement interbancaire ainsi que la formulation de recommandations dont la mise en oeuvre permettrait une gestion optimale de cet instrument de paiement.

De manière générale, les livrables élaborés par le comité technique ont fait l'objet d'une approche participative qui a conduit à les soumettre, pour avis, à toutes les parties intéressées dans le cadre d'une large consultation publique et d'un atelier de validation organisés en 2021. Ainsi, ces interactions ont permis de prendre en

charge les contributions d'un échantillon d'acteurs de tous les États membres de l'UEMOA, représentant les participants au système de traitement automatisé des moyens de paiement interbancaires, les associations de consommateurs, les grands facturiers, la Direction Générale des impôts, l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers du Sénégal.

Le déploiement, en cours, des outils conçus par le CONOBAFI devrait notamment permettre de :

• simplifier et sécuriser la ges-

tion de cet instrument de paiement grâce aux formulaires normalisés de prélèvements mis à la disposition des facturiers (pour les autorisations, contestations, oppositions ou révocations);

- faciliter la formalisation de la relation entre les banques et les facturiers en utilisant le modèle de convention de service élaboré ;
- favoriser une appropriation de ce moyen de paiement à travers le manuel d'information destiné aux banques et aux facturiers.